

 <p>Mairie de Sault</p>	CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 – Courriel : mairie-sault-84@orange.fr		
	COMPTE-RENDU DE SEANCE Séance spéciale du vendredi 20 juin 2014 à 18:30		
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCATION
15	15	0	11 juin 2014

Présents : Mesdames / Messieurs Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Marielle ANDREIS-PROSPER, Marc FRUCTUS, Christiane SAMPIERI-GIACOBBI, Jacques UGHETTO, Violette LOVERA, Sylvie MAIMONE, Sylvie BARJOT-BARTHEE, Jérôme REYNARD, Magali JOBEZ-MALAVARD, Jonathan MOURARD, Patrice AUBERT, Marcel MILLOT, Brigitte DILEON née ALLEGRETTI

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DILEON née ALLEGRETTI

Assistait également à la réunion, sans voix délibérative (article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : M. Claude NALET, Attaché Territorial.

L'an deux mille quatorze, et le vingt juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Sault s'est réuni dans la salle de ses délibérations, en Mairie, sur la convocation du 11 juin 2014 (affichée à la porte de la Mairie et transmise ce même jour), adressée par Monsieur André FARAUD, Maire et Conseiller Général, conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le **QUORUM** étant atteint, et, le nombre total de conseillers présents à l'ouverture de séance et en cours de séance étant demeuré supérieur à la moitié des conseillers en exercice, le CONSEIL a pu délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales (présence de la majorité des membres en exercice) : **QUORUM SUPERIEUR à 7** (au moins 7 - art. L2121-17 du CGCT), existant pour tous les points mis à discussion au cours de la séance : Le nombre de conseillers en exercice présents (sans tenir compte des pouvoirs) est supérieur au nombre de conseillers en exercice divisé par deux et arrondi à l'entier inférieur ($14 / 2 = 7$).

Conseillers s'étant retirés en cours de séance = 0 et Conseillers ayant rejoint l'assemblée en cours de séance : 0. Après ouverture de la séance et appel nominal, le Conseil municipal siégeant sous la présidence du Maire a procédé, en conformité de l'article L2121.15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Brigitte DILEON née ALLEGRETTI

Sous la présidence du Maire, la séance a été déclarée ouverte.

Délibération n° 2014/ 60- Election de délégués de la commune pour les élections sénatoriales
Ont été présentées 2 listes :

Liste de candidats conduite par M. Claude LABRO : Claude LABRO, Marielle ANDREIS, Jean-Pierre RANCHON, Violette LOVERA, Jacques UGHETTO, Sylvie MAIMONE ;

Liste de candidats conduite par M. Patrice AUBERT : Patrice AUBERT, Brigitte DILEON.

Après vote sans débat et à bulletin secret, selon la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, ont été élus :




*** 3 Délégués du Conseil municipal par 12 voix pour la liste majoritaire : Claude LABRO, Marielle ANDREIS, Jean-Pierre RANCHON ;**

*** 3 suppléants par 12 voix pour la liste majoritaire : Violette LOVERA, Jacques UGHETTO, Sylvie MAIMONE ;**

lesquels seront appelés à participer à l'élection des sénateurs le Dimanche 28 Septembre 2014.
et 55 minutes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures,
 Compte-rendu affiché à la porte de la Mairie

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

<p>Le Président de séance :</p> <p>Claude LABRO, Maire</p>  	<p>Secrétaire de séance :</p> <p>Brigitte DILEON</p> 
--	---